

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – RFC**

## **1. Définitions**

**Client :** Toute personne physique majeure, ou mineure avec autorisation parentale, bénéficiant d'une prestation d'encadrement et d'accompagnement sportif proposée par Romain Fournet.

**Entreprise :** Personne morale bénéficiant d'une prestation de coaching sportif fournie par Romain Fournet.

**Site :** Le site Internet [www.romain-coaching.fr](http://www.romain-coaching.fr), édité sous WordPress.

**Offre :** Toute prestation de coaching sportif rémunérée, encadrée par Romain Fournet.

**Contrat :** Accord contractuel entre le Client et Romain Fournet, régi par les présentes CGV.

## **2. Objet**

Le Contrat définit les droits et obligations de Romain Fournet et de ses Clients dans le cadre de la vente et de la réalisation de prestations de coaching sportif.

## **3. Préambule**

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement à toute souscription à une Offre proposée par Romain Fournet (EI), dont le siège est situé au 11 rue Marcel Aymé, 78420 Carrières-sur-Seine, immatriculée sous le SIRET 844 482 943 00017.

Toute commande ou prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV en vigueur, consultables à tout moment sur le Site. En cas de litige, seule la dernière version des CGV publiée sur le Site fait foi.

## **4. Conditions physiques et mise en garde**

Les Offres sont strictement réservées aux personnes ne présentant aucune contre-indication médicale à la pratique sportive. Le Client s'engage à fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du fitness et de la musculation, daté de moins de 3 mois, dans les 15 jours suivant l'inscription. À défaut, le Client engage sa responsabilité en cas de blessure.

## **5. Zones d'intervention**

Les séances peuvent être réalisées : à domicile, en entreprise, ou en extérieur (lieu à valider préalablement par Romain Fournet).

Romain Fournet se réserve le droit de refuser toute demande de prestation sans avoir à en justifier.

## **6. Offres et Engagements**

### **6.1. Description des Offres**

Les Offres comprennent (liste non exhaustive) : Packs 8 / 13 / 16 séances, Séjour sportif en Corse, Formule Entreprise, Coaching 100% distanciel, Coaching hybride, Séminaires sportifs.

Durée des séances : 1h à 1h30 (ou demi-journée pour les séminaires).

Pratique en individuel ou en groupe (maximum 4 personnes, supplément appliqué au-delà).

Chaque Client peut bénéficier sur demande de conseils en nutrition, suivi santé, mensurations.

## **6.2. Tarifs des Offres**

### **Tarifs TTC pour une personne :**

- **RFC20 – 4 mois d’engagement : 1800€ TTC (\*900€ d’abattement URSSAF)**
- **Pack 8 séances : 684€ TTC (\*342€ d’abattement URSSAF)**
- **Pack 13 séances : 1 11.50€ TTC (\*555.75€ d’abattement URSSAF)**
- **Pack 16 séances : 1 368€ TTC (\*684€ d’abattement URSSAF)**
- **Pack présentiel hors SAP : 60€75 HT/séance.**
- **Coaching 100% distanciel : 99€/mois TTC – engagement 3 mois**
- **1H par semaine – 3 mois d’engagement : 149€ TTC**
- **Coaching hybride : 151€/mois HT**
- **Séminaire sportif : sur devis**  
**(\*Prix applicables uniquement en coaching à domicile, selon conditions de revenu fiscal.)**

## **6.3. Engagements temporels**

Chaque Offre implique un engagement de réalisation dans un délai spécifique. Les détails sont communiqués dans le planning de réservation établi via CAL.COM.

## **6.4. Séminaire sportif**

Chaque Séminaire fait l’objet d’un devis personnalisé signé par l’entreprise ou l’organisateur. Aucun engagement n’est pris sans validation écrite du devis. Un acompte de 20% du montant total est exigé à la commande. Cet acompte est non-remboursable sauf cas de force majeure dûment justifié.

Les prestations logistiques (transport, hébergement, repas) peuvent être incluses ou non selon les termes du devis.

Tout dépassement (retard, prolongation, demande supplémentaire) pourra faire l’objet d’une facturation complémentaire. Le taux horaire applicable en cas de dépassement non prévu dans le devis initial est de 120 € HT/heure. Toute tranche entamée est facturée par paliers de 15 minutes.

### **En cas d’annulation :**

- **Moins de 14 jours avant l’événement : 50% du montant total est dû,**
- **Moins de 7 jours ou en cas de non-présentation : 100% du montant est dû, sauf accord écrit spécifique.**

En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de danger avéré pour les participants, RFC se réserve le droit de reporter ou d’annuler le Séminaire, avec remboursement ou reprogrammation en accord avec le Client.

L’organisateur est tenu de s’assurer que les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile et aptes à la pratique sportive. RFC décline toute responsabilité pour les incidents survenant hors des créneaux encadrés.

## **Païement et facturation**

Modes de règlement : chèque, virement, carte bancaire, paiement en ligne, CESU.

Facturation : mensuelle au pro rata des séances réalisées (sauf les droits d'entrées pour la formule RFC20) après signature du contrat.

Païement via la coopérative UNIPROS (coachings à domicile).

RIB :

Titulaire : FOURNET Romain Coaching EI

Banque : Treezor SAS - 33, av de Wagram, 75017 Paris

IBAN : FR7616798000010001912548054

BIC : TRZOFR21XXX

## **7. Planning des séances**

Le Client doit planifier toutes les séances via CAL.COM avant la première séance.

## **8. Retards et annulations**

Tout retard sera déduit de la durée de la séance. Supplément possible : 1,50 € HT/min.

Annulation sans frais si >24h à l'avance. Due si <24h.

Nombre de reports limité selon la Formule.

## **9. Suspension / Résiliation**

Suspension possible en cas d'inaptitude temporaire (sur justificatif).

Résiliation avec remboursement au prorata en cas d'inaptitude définitive (sur justificatif).

## **10. Droit de rétractation**

Délai de rétractation : 14 jours après souscription.

Si des séances ont été réalisées pendant ce délai, remboursement partiel au prorata.

## **11. Assurance et responsabilités**

Romain Fournet est assuré en RC pro (MAAF – n°178349931 S 001).

Le Client s'engage à fournir un certificat médical, une assurance RC personnelle.

Assurance individuelle accident recommandée.

## **12. Propriété intellectuelle**

La marque RFC, le logo et les contenus sont protégés. Toute reproduction sans autorisation est interdite.

## **13. Droit applicable**

Droit français applicable. Juridictions compétentes : Nanterre, Courbevoie ou Versailles.

## **14. Engagement du Client**

En signant le contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et s'engage à les respecter.